

---

Jour de séance 12

le vendredi 13 décembre 2024

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> M. Johnson invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Legacy a usé d'un langage non parlementaire lorsqu'il a parlé d'un faux discours en lien avec l'opposition officielle. La présidente de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

---

Pendant les déclarations de ministres, la première ministre accueille à la Chambre la lieutenant-gouverneure, l'hon. Brenda Murphy, dont le mandat devrait prendre fin en janvier 2025, pour souligner son service à ce titre. MM. Savoie et Coon se joignent à elle à cet égard.

---

M. Cullins (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à assurer un accès temporaire pendant la réparation du pont n° 5 à Taymouth. (Pétition 4.)

---

M. M. LeBlanc, appuyé par la première ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 18 mars 2025, sauf que, si la présidente de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincue que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, elle peut donner avis qu'elle a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement de la présidente par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents la supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La présidente, sur la demande de M<sup>me</sup> M. Johnson, revient aux avis de motion.

---

M<sup>me</sup> M. Johnson donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 20 mars 2025, appuyée par M. Weir, elle proposera ce qui suit :

attendu que la dépendance aux drogues et le rétablissement sont des questions de santé publique très importantes qui touchent profondément

---

des gens, des familles et des collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, dans la province, des programmes de traitement des dépendances sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et que ceux-ci jouent un rôle important pour ce qui est d'offrir un soutien aux personnes qui souhaitent obtenir un traitement ;

attendu que des préoccupations ont été soulevées sur les préjudices que pourraient causer des programmes de traitement qui sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et qui sont non réglementés ou ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate ou une absence de pratiques fondées sur des données probantes ;

attendu que le gouvernement provincial a la responsabilité de veiller à ce que tous les programmes de traitement des dépendances, qu'ils soient publics ou privés et sans but lucratif, respectent des normes élevées en matière de reddition de comptes, de sécurité et d'efficacité pour assurer le bien-être des personnes qu'ils servent ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'orienter vers un modèle de traitement axé sur le rétablissement pour les personnes aux prises avec des dépendances et à réévaluer les modèles actuels de réduction des préjudices.

---

M<sup>me</sup> M. Johnson donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 20 mars 2025, appuyée par M. Lee, elle proposera ce qui suit :

attendu que le suicide est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes, surtout chez les adolescents de 15 à 19 ans ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des taux croissants de troubles de santé mentale, y compris l'anxiété, la dépression et l'idéation suicidaire ;

attendu que les taux de suicide chez les jeunes autochtones au Nouveau-Brunswick et au Canada sont nettement plus élevés que chez les jeunes non autochtones ;

attendu que la stigmatisation liée aux troubles de santé mentale empêche souvent les élèves de demander de l'aide ;

attendu que les établissements d'éducation jouent un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser un environnement propice au soutien ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à appuyer la mise en oeuvre dans les écoles de la province de programmes exhaustifs de prévention du suicide et de sensibilisation au suicide, notamment une formation obligatoire pour les éducateurs et les membres du personnel, l'intégration au programme d'études de la sensibilisation à la santé mentale et la création de ressources de soutien pour les élèves, en vue de favoriser un environnement sécuritaire et inclusif qui est propice aux discussions ouvertes sur la santé mentale et qui permet des interventions efficaces auprès des personnes qui en ont besoin.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

La présidente s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le juriste donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation* ;
- 5, *Loi supplémentaire de 2024-2025 (1) portant affectation de crédits.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

Le roi le veut. It is the King's wish.

Le greffier adjoint proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Il plaît à Son Honneur de faire la déclaration suivante :

Bonjour.

Mon mandat de lieutenant-gouverneure tire à sa fin, et j'ai été extrêmement honorée de représenter Sa Majesté dans notre magnifique province. Je suis profondément reconnaissante à chacun et à chacune

---

d'entre vous du soutien, de la gentillesse et du respect que vous m'avez témoignés au cours des cinq dernières années.

Je vous remercie également de tous vos efforts pour améliorer la condition de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Ma devise à titre de lieutenant-gouverneure est « Chaque voix compte ». Comme représentants élus, vous vous assurez que chacune des personnes que vous représentez dans cette Assemblée législative puisse se faire entendre.

Chaque voix compte ici et dans les collectivités de notre province. Lorsque j'entreprendrai la prochaine étape de ma vie, c'est avec grand intérêt que, de l'extérieur de la Chambre, je continuerai de suivre vos délibérations à titre de représentants des gens du Nouveau-Brunswick.

Merci de votre service public.

Son Honneur se retire de la Chambre. La présidente de l'Assemblée remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 11 h 28.